

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lempdes, le 30 juillet 2024

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS POUR LA GESTION DURABLE ET LA PLANTATION DE HAIES ET D'ARBRES

Les haies et les alignements d'arbres intraparcellaires sont une composante essentielle de la diversité et de l'identité des paysages français. Habitat naturel pour de nombreuses espèces, corridor écologique, auxiliaire agricole, ressource de biomasse, levier de réduction des GES et élément patrimonial, elles rendent de multiples services à la nature et aux sociétés humaines. Elles sont à la croisée des enjeux de production, de transition agro-écologique, de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique. Cette mesure trouve en outre sa place dans la planification écologique pour le secteur agricole.

Le Pacte en faveur de la haie permet de poursuivre la dynamique engendrée par la mesure « Plantons des haies » du Plan de relance. En démultipliant l'effort initié dans le cadre de France Relance, le Pacte contribuera à la trajectoire de réduction de gaz à effet de serre du pays inscrite dans la Stratégie nationale bas carbone.

Doté d'un budget de 104 M€ dès 2024 au niveau national, le pacte en faveur de la haie fixe un objectif de gain net de 50 000 km de linéaire de haies en France d'ici 2030. Cela représente un effort sans précédent qui suppose d'accroître d'un facteur quatre le rythme de plantation, tout en stoppant les arrachages.

Avant même d'envisager l'extension du linéaire de haies sur le territoire national, la priorité est de préserver le linéaire de haies d'ores et déjà existant et d'inciter à l'adoption de meilleures pratiques d'entretien. À cette fin, plusieurs mesures du pacte en faveur de la haie seront mobilisées conjointement.

Le volet agricole du Pacte de la haie, doté de plus de 8M€ dès cette année, vise donc à accompagner les agriculteurs pour massifier les pratiques de gestion durable de haies. Cela contribue également à l'accroissement du stockage carbone des haies et du potentiel de mobilisation de la biomasse produite pour réduire l'empreinte énergétique française. Un précédent appel à projets a permis d'identifier et

d'assurer des financements les structures chargées de l'animation et l'accompagnement technique des projets de plantation au niveau régional.

Ce programme est aussi consacré à l'investissement pour la plantation de haies et d'alignement d'arbres intraparcellaires. Les agriculteurs (propriétaire ou non des parcelles à condition qu'ils détiennent l'accord des propriétaires) peuvent déposer leur demande auprès de leur Direction Départementale des Territoires (DDT).

Pour en savoir plus :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie-volet-investissement-a5681.html>

Contact presse

DRAAF- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Laurence Richy-Mourre - Chargée de communication - comm.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr